

# Conditions Générales de vente et d'utilisation de ky-Word

Ce document contient :







<i>Clauses communes</i> 	.....	5
Conditions Générales de vente et d'utilisation de ky-Word.....		17
<i>Informations complémentaires</i> 	.....	27


Date de dernière mise à jour : 25 Janvier 2010

## Sommaire

<i>Clauses communes</i> 	5
Article 1 – Champ d’application 	5
Article 2 – Preuve de la commande/transaction et exécution 	5
Article 3 – Caractéristiques des produits et services proposés 	6
Article 4 – Prix 	6
Article 5 – Mode de règlement 	7
Article 6 – Acompte 	8
Article 7 – Délai et conditions de paiement 	8
Article 8 – Livraison 	8
Article 9 – Retour 	9
Article 10 – Garanties 	9
Article 11 – Assistance 	10
Article 12 – Obligation de Soledis 	10
Article 13 – Responsabilité de Soledis 	11
Article 14 – Obligations du Client – Droit incorporels 	12
Article 15 – Non sollicitation du personnel 	12
Article 16 – Clause de réserve de propriété – clause expresse 	12
Article 17 – Modification du contrat 	13
Article 18 – Requalification du contrat 	13
Article 19 – Litiges et réclamations 	13
Article 20 – Résiliation du contrat 	13
Article 21 – Rétractation 	13
Article 22 – Droit de propriété intellectuelle 	14
Article 23 – Clause de confidentialité 	14
Article 24 – Loi informatique et liberté 	15
Article 25 – Loi applicable 	15
Article 26 – Compétence juridique 	15

---

Article 27 – Conditions de vente spécifiques 	15
Article 28 – Cession de contrat 	15
Article 29 – Cas de force majeure 	15
Article 30 – Médiation 	16
Article 31 – Indépendance des clauses	16
Article 32 – Délai de validité des offres 	16
Article 33 – Réactualisation des conditions générale de vente 	16
Conditions Générales de vente et d'utilisation de ky-Word	17
Article 1- Préambule.....	17
1-1 Les parties.....	17
1-2 Généralités.....	17
1-3 Définition des termes.....	18
Article 2 - Définition et modalités contractuelles de ky-Word.....	18
2-1 Conditions des contrats de licences ky-Word Classic, ky-Word Pro et ky-Word Satellite.	18
Contrat de licence ky-Word Classic .....	19
Contrat de licence ky-Word Pro.....	19
Contrat de licence ky-Word Satellite.....	19
Le contrat partenaire ky-Word Pro.....	20
2-2 Modalités sur les prix.....	20
2-3 Les conditions de la prise de commande en ligne.....	21
2-4 Paiement sécurisés et modalités de paiement d'une commande .....	21
2-5 Disponibilité et fonctionnalités du service ky-Word.....	22
Article 3 - Modalités de vente à distance, résiliation et dénonciation .....	22
3-1 Durée minimale d'engagement et modalités de résiliation du contrat :.....	22
3-2 Dénonciation .....	23
Article 4 - Responsabilité des parties .....	23
4-1 Interruption et suspension du service ky-Word .....	23
4-2 Responsabilité de SOLEDIS SAS.....	23
4-3 Responsabilité de l'utilisateur.....	24
4-4 Exonération de responsabilité en cas de force majeure ou cas fortuit.....	24
Article 5 - Politique de confidentialité et protection des données.....	24

5-1 Accès aux informations personnelles.....	24
5-2 Protection et confidentialité des données.....	25
5-3 Utilisation des cookies .....	25
Article 6 - Marques et propriété intellectuelle .....	26
Article 7 - Garanties.....	26
<i>Informations complémentaires</i>  .....	27

## *Clauses communes*

### **Article 1 – Champ d'application** ↑

Les présentes conditions de vente sont conclues d'une part par la SAS Soledis, au capital de 342 000 € dont le siège social est à Atlanparc – Zone de Kerluherne bât M - 56 890 Plescop, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Vannes sous le numéro 498 898 014 ci-après dénommée Soledis ou la SAS Soledis, et d'autre part, par toute personne physique ou morale souhaitant procéder à un achat via le site Internet de Soledis dénommée ci-après le Client.

Tout internaute peut prendre connaissance des Conditions générales de vente sur le site [www.groupe-soledis.com/cgv.pdf](http://www.groupe-soledis.com/cgv.pdf) ou sur simple demande.

Le Client déclare être âgé d'au moins dix-huit ans et avoir la capacité juridique ou être titulaire d'une autorisation lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales de vente, et ainsi de passer une commande sur le site.

Les présentes conditions de vente visent à définir les relations contractuelles entre Soledis et le Client et les conditions applicables à tout achat via le site marchand de Soledis, que le Client soit professionnel ou consommateur.

L'acquisition d'un bien ou d'un service à travers le présent site implique une acceptation sans réserve par le Client des présentes conditions de vente.

Ces conditions de vente prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par Soledis, sauf dérogation préalable, expresse et écrite.

Soledis offre des services de développement / promotion / hébergement de sites web et d'applications web, ces services sont en partie décrits sur le site Internet : [www.groupe-soledis.com](http://www.groupe-soledis.com).

### **Article 2 – Preuve de la commande/transaction et exécution** ↑

Toute commande effectuée sur le site doit correspondre aux besoins normaux d'un particulier ou d'un professionnel.

. Le Client, qui souhaite acheter un produit, doit obligatoirement :

- remplir la fiche d'identification sur laquelle il indiquera toutes les coordonnées demandées ou donner son numéro de client s'il en a un ;
- remplir le bon de commande en ligne en donnant toutes les références des produits choisis ;
- valider sa commande après l'avoir vérifiée ;
- effectuer le paiement dans les conditions prévues ;
- confirmer sa commande et son règlement.

Soledis communiquera par courrier électronique la confirmation de la commande enregistrée, le Client pouvant modifier sa commande jusqu'à la date d'envoi des articles, de même que de corriger des erreurs de saisies qui auraient subsisté.

Soledis ne peut être tenu pour responsable d'éventuelles erreurs de saisie et des conséquences qui en découlent. Dans ce contexte, les frais engagés pour la réexpédition de la commande seront à la charge du Client.

Le Client est engagé dans sa commande dès qu'il signe un bon de commande, clique sur « Paiement par Carte Bleue » ou « Paiement par chèque » sur le site Internet ou donne confirmation par courrier électronique (dans ce cas, le Client devra donner son accord en utilisant la fonction « répondre à l'auteur » lorsqu'il réceptionnera le devis de Soledis). La confirmation de la commande entraîne acceptation des présentes conditions de vente, la reconnaissance d'en avoir parfaite reconnaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions.

Les données enregistrées sur le serveur de Soledis (en ce qui concerne la commande en ligne) constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées entre Soledis et le Client.

Le paiement en ligne des Produits par carte bancaire est réalisé par l'intermédiaire du Service de paiement en ligne du Crédit Agricole. Les données enregistrées par le système de paiement du Crédit Agricole constituent la preuve des transactions financières réalisées par carte bancaire, et la confirmation de la commande vaudra signature et acceptation des opérations effectuées.

Aucune transmission des informations relatives au paiement en ligne n'est transférée à la SAS Soledis, sauf en cas de réclamation portant sur une transaction particulière. La transaction entre le Client et le Crédit Agricole est sécurisée, en fonction des logiciels intégrés dans le matériel du Client, par des protocoles existant sur Internet (SSL), au maximum autorisé par la législation française en vigueur.

L'exécution de la commande a lieu à réception de l'acompte, et sera considérée comme entièrement exécutée à réception de la totalité de la somme due (sauf s'il y a une mise en place de suivi, du type maintenance...).

### **Article 3 – Caractéristiques des produits et services proposés**

Les produits et services offerts sont ceux qui figurent dans le catalogue publié sur le site de Soledis.

Ces produits et services sont offerts dans la limite des stocks disponibles. Cet alinéa n'est pas valable dans le cadre d'opération de promotion de prix et de réduction de prix (hors soldes et liquidations). Toute offre de ce type sera conforme aux dispositions des articles L310 et suivants du code de commerce et l'arrêté 77-105/P du 2 septembre 1977 relatif à la publicité des prix à l'égard du consommateur, modifié par l'arrêté du 3 décembre 1987.

Chaque produit est accompagné d'un descriptif établi par le fournisseur, le Client pouvant avoir accès à la documentation du fournisseur.

Les photographies du catalogue sont les plus fidèles possibles mais ne peuvent assurer une similitude parfaite avec le produit offert, notamment en ce qui concerne les couleurs.

Les produits demeurent la propriété de Soledis jusqu'au complet encaissement du prix par Soledis.

Si le Client désire acquérir un produit dans l'optique de réaliser un coordonné ou une compatibilité avec un produit déjà en sa possession, ce besoin devra être clairement explicité car Soledis ne pourra être tenu de difficultés de compatibilité qu'il n'était pas possible d'anticiper.

### **Article 4 – Prix**

Les prix des produits et des services de Soledis sont indiqués en euros, hors taxes, hors participation

aux frais de traitement et d'expédition et aux frais d'emballage cadeaux. Soledis se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes.

Aucune condition d'escompte n'est prévue dans le cas de paiement anticipés, de même qu'aucune réduction quantitative ou qualitative ne sera accordée d'office. Toutefois, les paiements en retard pourront être sanctionnés d'intérêts de retard au taux de 15 % l'an calculé sur le montant total T.T.C. de la facture à régler, et ce à compter du jour suivant celui l'échéance prévue sur la facture.

Toute commande passée sur le site internet et livrée hors de France pourra être soumise à des taxes éventuelles et à des droits de douane qui sont imposés lorsque le colis parvient à sa destination. Ces droits de douane et ces taxes éventuels liés à la livraison d'un article sont à la charge du Client et relèvent de sa responsabilité. Soledis n'est pas tenu de vérifier et d'informer le Client des droits de douane et taxes applicables. Pour les connaître, il est conseillé au Client de se renseigner auprès des autorités compétentes de son pays.

## **Article 5 – Mode de règlement**

Le règlement des services et/ou produits se fait en Euros, soit par chèque libellé à l'ordre de Soledis, soit par carte bancaire (Carte bleue, Carte VISA, Carte MasterCard), soit par virement.

### 5.1 Paiement par chèque

Le paiement par chèque, disponible uniquement pour des chèques tirés sur des banques domiciliées en France, se fait à l'ordre de Soledis et en Euros, le Client peut directement l'envoyer à cette adresse

Soledis  
Atlanparc-Zone de Kerluherne  
Batiment M  
56890 Plescop.

Afin d'accélérer la mise en place de son service ou la livraison de son produit, le Client peut envoyer le chèque le même jour que l'achat, ou le remettre en main propre au consultant (suivant sa zone de chalandise).

Pour ce mode de règlement, la commande ne sera traitée qu'à réception du chèque. En conséquence les délais applicables dans ce cas sont ceux au jour de réception du chèque et peuvent différer par rapport à ceux affichés le jour de la passation de la commande.

### 5.2 Paiement par carte bancaire

Les cartes bancaires émises par des banques domiciliées hors de France doivent obligatoirement être des cartes bancaires internationales.

Le paiement par carte bancaire est effectué par le site Internet, la saisie du numéro de la carte bancaire et des informations nécessaires à la transaction est assurée par le Crédit Agricole, tous les éléments de la transaction sont cryptés et confidentiels.

### 5.3 Paiement par virement

Les règlements par virement sont autorisés. Pour avoir les informations utiles à ce virement, le Client

---

doit en faire la demande express et écrite (courrier électronique, lettre) à l'adresse suivante :

[contact@groupe-soledis.com](mailto:contact@groupe-soledis.com)

Ou

Soledis  
Atlanparc-Zone de Kerluherne  
Batiment M  
56890 Plescop

## **Article 6 – Acompte**

Pour toute commande passée par Internet, l'acompte est inexistant, afin qu'il y ait exécution de la commande, le prix total de cette dernière doit être entièrement réglé, sauf accord écrit et préalable de la SAS Soledis.

En ce qui concerne les commandes passées avec un des consultants de Soledis, l'entreprise cliente doit fournir un acompte égal au minimum à 40 % du total de sa commande, sauf accord écrit et préalable de la SAS Soledis.

## **Article 7 – Délai et conditions de paiement**

Sauf accord écrit du Concepteur, le paiement des services rendus doit se faire dans les sept (7) jours à compter de la date de facturation. Tout incident et/ou retard de paiement à l'échéance entraînera de plein droit l'application d'un intérêt de retard au taux de 15 % l'an calculé sur le montant total T.T.C. des sommes dues, et ce à compter du jour suivant celui de l'échéance de la facture, ainsi que la facturation de l'ensemble des frais financiers et frais de recouvrement correspondants, sans préjudice de la suspension et/ou de la résiliation du présent contrat.

En cas de retard de paiement, Soledis se réserve le droit après un préavis par tous moyens, de suspendre l'exécution des prestations (services) ou fournitures objet du présent contrat à savoir l'accès aux back-office et/ou les accès FTP (serveur).

Si après réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception, le client n'a toujours pas exécuté son obligation de payer la facture, une coupure immédiate du site internet sera effective en attendant que la situation se régularise. Soledis ne pourra être tenu pour responsable des incidences directes ou indirectes que subirait le Client notamment sur son positionnement naturel...

De plus, la remise des sources du site, des modules prévus ou des accès FTP dans le devis n'est envisageable qu'après le règlement total de toute facturation due par le Client à la SAS Soledis.

## **Article 8 – Livraison**

Soledis met tout en œuvre pour respecter les délais de livraison mentionnés commercialement,

techniquement, ou ceux convenus avec le consultant. Néanmoins Soledis ne pourra être tenu responsable des conséquences dues à un retard de livraison ou à une perte de colis causé par un tiers au contrat de transport ou par le fait du Client ou en raison d'une cause imprévisible et insurmontable constitutive d'un cas de force majeure.

Le délai commence dès réception de toutes les pièces nécessaires à la mise en place de la commande (textes, codes ftp, photos, documents électroniques ...)

En cas d'indisponibilité ou d'incapacité à réaliser tout ou partie des éléments constitutifs de la commande, par application de l'article L121-20-36 du code de la consommation, le Client en sera averti par courrier électronique. Il se verra proposer plusieurs solutions, qui pourront être selon le cas :

- attente de réapprovisionnement ;
- remboursement (modalité au choix de Soledis) ;
- proposition d'un produit et/ou service équivalent ;
- fractionnement des livraisons.

Toute suggestion concernant la suite à donner dans ce cas pourra être formulée par le Client auprès de Soledis.

Les risques sont à la charge de l'acquéreur à compter du moment où les produits et/ou services ont quitté les locaux de Soledis où ont été installés sur des hébergements ou serveurs. En cas de non réception du service ou de la prestation finie dans les délais indiqués, la protestation motivée devra être formulée directement auprès du transporteur, de l'hébergeur ou de Soledis dans les trois (3) jours suivant la date de livraison initialement prévue au contrat.

A réception de la commande, il est recommandé de vérifier la conformité de cette commande et d'indiquer, le cas échéant, sur le bon de recettage, sous forme de réserves manuscrites accompagnées de la signature de la personne qui a réceptionner la commande, toute anomalie les concernant.

## **Article 9 – Retour**

Pour tout retour de marchandise, le Client devra préalablement contacter le service client de Soledis afin d'obtenir une fiche de retour qui lui sera envoyée par courrier électronique, comportant un numéro de retour. Cette fiche devra être renseignée et transmise avec les biens à retourner.

Les Clients bénéficient d'un délai de rétractation de sept (7) jours à compter de la livraison de leur commande pour retourner le produit à Soledis pour échange ou remboursement sans pénalité, à l'exception des frais de retour. Toutefois les produits incomplets, usés, endommagés ou salis ne sont pas repris.

Conformément à l'ordonnance n°2001-741 du 23 août 2001 et à l'article L121-20-2 du code de la consommation, ce délai n'est pas applicable, notamment :

- aux logiciels, dès lors que l'emballage est ouvert ou les scellés sont cassés ;
- aux consommables dès lors que leur emballage est ouvert ;
- aux produits hautement personnalisés.

## **Article 10 – Garanties**

Le Client certifie que les « biens, supports et sources » utilisés ou fournis à Soledis pour utilisation

n'est pas illégal et ne viole en aucune façon les droits de tierce partie.

Le Client indemniserà Soledis en cas de réclamation de tierce partie concernant tout préjudice subi par Soledis.

Soledis ne sera pas tenu responsable des dégâts encourus par un utilisateur à la suite d'une modification du site apportée par le Client ou un utilisateur en dehors du personnel de Soledis.

## **Article 11 – Assistance**

Soledis met en place un système de formation auquel le Client doit souscrire s'il veut avoir une assistance complémentaire en ce qui concerne le fonctionnement des services mis en place.

Pour toute autre information, ou assistance, concernant la modification ou le fonctionnement de son site Internet, Soledis propose également des formations en ligne et/ou à domicile que le Client peut prendre. Soledis ne sera pas responsable des modifications apportées par les clients sur leur site Internet après son intervention (mise en place de service). Un niveau de compétence élevé est nécessaire à toute modification, et si modification il y a, le Client se déclare alors, tacitement, apte et avoir les connaissances nécessaires et donc il ne peut en aucun cas rendre Soledis responsable du mauvais fonctionnement de son site et/ou des modules.

## **Article 12 – Obligation de Soledis**

Soledis s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. Il ne répond que d'une obligation de moyens.

Soledis s'engage à :

12.1. En cas d'absolue nécessité, de se réserver la possibilité d'interrompre le serveur pour procéder à une intervention technique afin d'en améliorer son fonctionnement ou pour toute opération de maintenance. Soledis informera alors auparavant, dans la mesure du possible, le Client dans un délai raisonnable en l'informant de la nature et de la durée de l'intervention, afin que le Client prenne ses dispositions.

12.2. Intervenir rapidement en cas d'incident.

12.3. Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils.

## **Article 13 – Responsabilité de Soledis**

En aucun cas, la responsabilité de Soledis ne pourra être recherchée en cas de :

- ✓ faute, négligence, omission ou défaillance du Client, non-respect des conseils donnés ;
- ✓ faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel Soledis n'a aucun pouvoir de contrôle de surveillance ;
- ✓ force majeure, événement ou incident indépendant de la volonté de Soledis ;
- ✓ arrêt de l'hébergement ;
- ✓ divulgation ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au Client.

Soledis est responsable, selon les règles du droit civil, des services fournis au Client. Soledis s'engage à mettre tous ses moyens en œuvre pour assurer dans des conditions optimales les services au Client, sauf dans l'hypothèse où une interruption du service est expressément demandée par une autorité administrative ou juridictionnelle compétente.

Le vendeur décline toute responsabilité quant à l'utilisation détournée ou la mauvaise utilisation des services ou produits, et des éventuels dommages immatériels, matériels ou corporels que cela pourrait entraîner.

La responsabilité de Soledis ne pourra être engagée pour un dommage résultant de l'utilisation du réseau Internet tel que perte de données, intrusion, virus, rupture du service, ou autres problèmes involontaires

Soledis décline toute responsabilité dans l'hypothèse où l'article livré ne respecterait pas la législation du pays de livraison autre que la France.

La responsabilité de Soledis ne sera pas engagée en cas de retard dû à une rupture de stock chez le fournisseur.

Par ailleurs Soledis ne pourra en aucun être tenu responsable de tout dommage résultant de l'intervention d'un tiers sur ses propres serveurs.

La responsabilité de Soledis ne saurait être engagée pour tout dommage indirect tel que, notamment, la perte de revenus, de clientèle, de données, tout préjudice financier ou commercial, tout trouble commercial, tout manque à gagner ou tout préjudice immatériel.

Soledis se dégage de toute responsabilité en raison des contenus disponibles sur les autres sites ou sources Internet accessibles au moyen des liens hypertextes insérés sur le site (et notamment en raison des publicités, produits, services ou toute autre information).

## **Article 14 – Obligations du Client – Droit incorporels** ↑

La vente de services (modules, intranet, système d'administration, ...) et autres produits, n'entraîne en aucun cas, cessation des droits de reproduction, représentation, exploitation et tous droits incorporels reconnus ou à reconnaître à ceux qui ont participé à la réalisation des services, logiciels et autres produits et à leurs ayants droit. En conséquence, le Client s'interdit de diffuser ou de permettre la diffusion, de tout ou partie des services, logiciels et autres produits vendus, par quelque système que ce soit. Il s'interdit également d'en assurer ou de faire assurer des représentations publiques à des fins commerciales. De même, le Client s'interdit de reproduire, faire reproduire ou permettre la reproduction, même partielle de ces services, logiciels ou autres produits quelles que soient les modalités. La violation de ces dispositions pourra entraîner l'annulation de toute commande, ce nonobstant l'engagement de poursuites.

Soledis se réserve le droit, pour la vente de certains produits impliquant un traitement fiscal dérogatoire, d'exiger la production de toutes pièces de nature à justifier une telle dérogation. Le Client sera seul responsable de la validité et de l'authenticité des pièces communiquées.

Le Client accepte de laisser la présence du copyright pour les services vendus, sous forme de lien écrit ou iconographique. De plus, il concède le droit d'utiliser son nom de société comme référence client pour la SAS Soledis.

Soledis donne, par contre, l'autorisation au Client, lors d'une création, modification ou amélioration d'un site Internet ou Intranet de modifier ou améliorer le code source existant, à la condition de ne pas revendre les sources), ni de les dupliquer. Le client pourra vendre ou céder son site, son entreprise avec son site, sa boutique en ligne. Averti au préalable par le vendeur, l'acheteur ou le cessionnaire sera assujetti aux présentes CGV. Le Client est donc entièrement indépendant de Soledis et peut changer s'il le souhaite de prestataire, à la condition que le prestataire n'utilise pas les sources pour une utilisation autre que l'amélioration ou la modification du site Internet ou Intranet (cf. contrat de cession des codes-objets et des codes-sources). Dans ce cas le Client est le seul responsable des modifications ou améliorations et donc ne pourra pas engager la responsabilité de Soledis si des problèmes de dysfonctionnement apparaissent suite à ces modifications, ou améliorations.

## **Article 15 – Non sollicitation du personnel** ↑

Le Client s'engage à ne pas débaucher le personnel de Soledis ayant participé à la réalisation du contrat ceci pendant toute la durée de validité de la présente convention et deux (2) années après le terme de ce contrat. En cas de débauchage des salariés ayant participé à la réalisation du contrat, une pénalité égale à un an de salaire brut sera imputable au client.

## **Article 16 – Clause de réserve de propriété – clause expresse** ↑

En tant que clause expresse, Soledis se réserve la propriété de la solution et des prestations associées vendus, à titre de garantie, jusqu'au paiement intégral du prix par le Client et ce, nonobstant les acomptes versés.

## **Article 17 – Modification du contrat**

Le présent contrat ne peut être modifié que par un autre écrit, de type avenant, dûment signé par toutes les parties et faisant référence aux articles substitués s'il y a lieu.

## **Article 18 – Requalification du contrat**

En aucun cas ce contrat n'institue une relation subordonnée entre le Client et le Concepteur. Il ne peut pas être analysé en un contrat de travail de quelque type que ce soit.

## **Article 19 – Litiges et réclamations**

Toute contestation au niveau de la facturation doit être adressée par lettre recommandée dans les sept (7) jours de la dite facture, à défaut de quoi Soledis n'acceptera plus aucun grief.

## **Article 20 – Résiliation du contrat**

Lorsqu'une des parties manque à ses obligations définies dans le présent contrat, l'autre lui signifie par lettre recommandée avec accusé de réception les manquements en cause ; si dans un délai de trente (30) jours le manquement n'est pas réparé, la partie lésée pourra faire valoir la résiliation du contrat sous réserve de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre du fait des dits manquements.

## **Article 21 – Rétractation**

Dans le cadre des services achetés, si le Client se rétracte et ne veut pas continuer sa commande, alors que celle-ci est en cours, un minimum de facturation sera appliqué en fonction du travail de recherche et d'élaboration effectué par la SAS Soledis, l'acompte perçu après la signature du bon de commande, sera déduit du montant total à régler. Il ne sera en aucun cas remboursé, même si les frais de recherche et d'élaboration sont inférieurs à son total.

En cas de commande passée par Internet, et règlement total de la commande, la rétractation n'entraîne pas de remboursement immédiat, Soledis facturera un acompte de 40 % sur le total, puis les frais de travail de recherche et d'élaboration seront alors déduits de cet acompte, s'ils sont inférieurs.

Dans le cadre des produits, tous ceux fournis par Soledis bénéficient de la garantie légale prévue par les articles 1641 et suivants du code civil.

En cas de non conformité d'un produit vendu, il pourra être retourné à Soledis qui le reprendra, l'échangera ou le remboursera.

Certains produits peuvent donner droit à la garantie constructeur indiquée sur la fiche détaillée des produits en question. En cas de panne pendant la période de la garantie constructeur, le Client devra

contacter directement le service technique ou le service client du constructeur.

Toutes les réclamations, demandes d'échange ou de remboursement doivent s'effectuer par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de sept (7) jours à compter de la date de livraison, à l'adresse suivante :

Soledis  
Atlanpac – Zone de Kerluherne  
Bâtiment M  
56890 Plescop

## **Article 22 – Droit de propriété intellectuelle**

Tout élément fourni par le Client est protégé par les droits d'auteur et les droits voisins et reste sa seule propriété. En aucun cas le présent contrat n'opère un transfert de droits intellectuels, moraux ou patrimoniaux, de quelque nature que se soit du Client vers Soledis.

Soledis s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle du Client, conformément au Code la propriété intellectuelle et ceux qui pourraient être reconnus postérieurement au présent contrat.

Soledis consent au Client, de façon non exclusive, une licence d'utilisation pour les produits et services. Cette licence comprend le droit d'utiliser et installer qu'un seul exemplaire pour un usage strictement personnel. Ce droit est incessible. Toute reproduction ou représentation, en tout ou partie, à d'autres fins, sur un quelconque support est interdite. Le non-respect de cette interdiction constitue une contrefaçon pouvant engager la responsabilité civile et pénale du contrefacteur. Les créations graphiques, de développements, textuelles de Soledis restent la propriété de Soledis, et Soledis se réserve le droit de revendre ou d'utiliser en partie ses créations.

Tout élément modifié par Soledis et fourni par le Client est la propriété du Client en ce qui concerne l'élément de départ, et la propriété de Soledis en ce qui concerne les modifications.

Tout le contenu du site Soledis est son entière propriété, et est protégé par la législation en vigueur sur le droit d'auteur et sur la propriété intellectuelle. Sans accord préalable de la part de Soledis, il est interdit d'utiliser, même partiellement le contenu du site.

## **Article 23 – Clause de confidentialité**

Le Prestataire s'engage à ne pas divulguer les informations dont il aurait pu avoir accès par le Client qui le concerne directement ou indirectement et qui n'ont pas fait l'objet d'une divulgation publique auparavant.

Le Prestataire est astreint à un vrai secret professionnel sa responsabilité pourra être recherchée à ce titre.

## **Article 24 – Loi informatique et liberté**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 (art. 34), le Client dispose d'un droit d'accès et de modification, de rectification et de suppression aux informations le concernant. Pour tout renseignement, Soledis reste à sa disposition soit par courrier électronique à l'adresse [contact@groupe-Soledis.com](mailto:contact@groupe-Soledis.com), soit par les autres moyens de communication mis à sa disposition, récapitulés sur le site.

## **Article 25 – Loi applicable**

L'interprétation et l'exécution du présent contrat sont soumises au droit français.

## **Article 26 – Compétence juridique**

A défaut d'accord amiable, la seule juridiction reconnue et acceptée par les parties est le Tribunal de Commerce de Vannes.

## **Article 27 – Conditions de vente spécifiques**

Les présentes conditions générales de vente doivent être complétées par le Client avec les conditions de vente spécifiques en fonction du service qu'il a acquis, ses conditions de vente spécifiques sont disponibles à la suite, dans ce document.

## **Article 28 – Cession de contrat**

En dehors d'une cession de créance, aucune partie ne peut céder ou autrement transférer à un tiers tout ou partie de ses droits dans le présent contrat sans obtenir au préalable la permission écrite de l'autre partie à cet effet.

## **Article 29 – Cas de force majeure**

Soledis n'encourt aucune responsabilité en cas de non-exécution ou de retard dans l'exécution de l'une de ses obligations si celle-ci résulte d'un fait indépendant de sa volonté et qui échappe à son contrôle. Est considéré comme tel, tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

---

## **Article 30 – Médiation**

En cas de désaccord sur l'application des obligations du présent contrat les parties doivent se soumettre dans un premier temps à un règlement à l'amiable.

Pour ce faire la partie voulant engager cette procédure devra notifier par lettre recommandée avec accusé de réception sa volonté en laissant un délai de soixante (60) jours à l'autre partie.

Puis les parties désigneront d'un commun accord un expert dans le délai de quinze (15) jours. A défaut d'accord, le Président du Tribunal de commerce de Vannes aura compétence pour désigner l'expert.

L'expert de la procédure amiable devra tenter de concilier les parties dans un délai de trente (30) jours. Le rapport que rédigera l'expert restera confidentiel et ne pourra être utilisé lors d'une procédure judiciaire.

Les parties présentes s'engagent à ne pas utiliser les informations qui auront pu être divulguées lors de la conciliation. Si la conciliation aboutit, un accord transactionnel et confidentiel sera signé par les deux parties.

## **Article 31 – Indépendance des clauses**

Dans le cas où l'une des dispositions des C.G.V. serait réputée ou déclarée nulle, ou non écrite, par un tribunal compétent, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties exprimée dans les présentes conditions générales de vente.

## **Article 32 – Délai de validité des offres**

Les devis sont gratuits. Soledis conserve intégralement la propriété intellectuelle de ses études et devis, qui ne peut être communiqué, ni exécuté sans autorisation écrite. La validité des devis est limitée à 1 mois pour les entreprises privées ou les personnes physiques et de 3 mois pour les administrations et les administrations publiques à compter de la réception du devis par le client également nommé proposition.

## **Article 33 – Réactualisation des conditions générale de vente**

Les conditions générales de vente sont actualisées. Dès que l'évolution jurisprudentielle et/ou technique l'incite, pour être sûr d'avoir la dernière version des conditions de vente, le Client peut se rendre à l'adresse suivante : <http://www.ky-word.fr/cgv.pdf>

Les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le Client.

Les conditions générales de vente seront modifiables sans préavis.

Les versions précédentes des conditions générales de vente sont disponibles sur simple demande.

# Conditions Générales de vente et d'utilisation de ky-Word

## **Article 1- Préambule**

### **1-1 Les parties**

Les présentes conditions générales d'utilisation et de vente s'appliquent entre :

LA SOCIETE : SOLEDIS SAS

Ci-après désigné par " SOLEDIS SAS "

et, d'autre part, toutes les personnes souscrivant un contrat en ligne

Ci-après désigné par " Le Client ".

### **1-2 Généralités**

Les présentes conditions visent à définir les modalités de vente à distance, de commande, de paiement, d'utilisation, d'abonnement et de formation du logiciel ky-Word édité par SOLEDIS SAS.

Les parties conviennent que leurs relations seront régies exclusivement par le présent contrat. Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent à toutes les prestations de vente/location de logiciels ky-Word (ky-word.fr) par la société SOLEDIS SAS, marque de la société Soledis.

Toute commande, tout abonnement, toute location ainsi que toute prestation ky-Word en mode SaaS par SOLEDIS SAS entraîne l'acceptation expresse et sans réserve des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, qui constituent un élément essentiel du contrat et de notre accord de volonté.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent contrat serait nulle et non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par un jugement ou une décision de justice, cela ne saurait en

aucun cas affecter la validité et le respect des présentes conditions générales de vente et d'utilisation dans leur ensemble.

### **1-3 Définition des termes**

Dans le cadre des présentes conditions générales, les termes ci-dessous auront la signification suivante :

**ky-Word** : ky-Word Classic, ky-Word Pro et ky-Word Satellite sont des applications logicielles fonctionnant en mode SaaS avec ky-Word. ky-Word est un logiciel, une application, une suite d'applicatifs, une modélisation, une architecture logicielle, un outil de gestion et de traitement de données en masse, déposé et protégé intellectuellement. Ces applications sont également définies comme suit en 2 dans "Définition et modalités de ky-Word".

**SaaS** : ky-Word est une application logicielle en ligne hébergée par Soledis Sas fonctionnant en mode SaaS. SaaS « software as a service » signifie logiciel en tant que service. Dans les présentes conditions générales de vente ce service fonctionne sous forme d'abonnement.

## **Article 2 - Définition et modalités contractuelles de ky-Word**

SOLEDIS SAS, éditeur logiciel, propose un service (un droit) d'utilisation en mode SaaS (software as a service) du logiciel ky-Word à travers une licence d'utilisation qui fonctionne dans le cadre d'un contrat locatif (abonnement et redevances). Chaque licence est rattachée à un compte principal (appelé loueur, abonné ou licencié) dont les données sont celles fournies (renseignées) lors de l'inscription à l'utilisation du logiciel ky-Word dans le cadre du contrat choisi. Tout loueur (abonné) et tout utilisateur final bénéficiant d'un compte et/ou d'un accès au logiciel et/ou application et/ou modèle ky-Word est strictement sous l'effet de cette licence d'utilisation (abonnement). Et cet abonnement est financièrement pleinement acquittable auprès de Soledis Sas pour bénéficier des services et prestations en ligne fournis par le logiciel ky-Word.

### **2-1 Conditions des contrats de licences ky-Word Classic, ky-Word Pro et ky-Word Satellite**

#### **Généralités des contrats de licence ky-Word :**

Le logiciel et/ou application et/ou modèle ky-Word est la propriété intellectuelle exclusive de Groupe Soledis (Soledis Sas) qui concède à un utilisateur final uniquement le droit d'utilisation du logiciel moyennant le paiement de redevances (abonnement). Le droit d'utilisation de ky-Word est incessible sans l'accord explicite écrit de Soledis Sas. Tout contrat de licence ky-Word engage l'utilisateur final

directement auprès de Soledis Sas et ce de façon exclusive pendant toute la durée du contrat. Et l'utilisateur final (aussi nommé licencié) s'engage à ne créer et diffuser aucune contrefaçon du logiciel et/ou de l'application et/ou du modèle ky-Word pendant une durée indéterminée. ky-Word est aussi une marque protégée et un modèle économique propriété de Soledis Sas. Toute entrave constatée à ces généralités entraînerait des mesures légales et juridiques applicables dans le cadre de la loi et législation sur la propriété intellectuelle.

**Le client dispose de la possibilité de choisir entre 3 types d'abonnements :**

- usage unique (ky-Word Classic)
- partenaire (ky-Word Pro multi-utilisateurs multi-comptes et revendeur de ky-Word Classic)
- entité (ky-Word Satellite multi-utilisateurs multi-univers « multi-matrices »)

### ***Contrat de licence ky-Word Classic***

Le contrat de licence s'applique pour un utilisateur unique (mono user) et pour un compte unique (matrice unique et/ou site Internet unique) dans la limite de 10 000 expressions, 2 500 classements récupérés auprès de Google par jour, 10 entrées de listes. Ici le mode SaaS implique l'hébergement de l'ensemble des données traitées en ligne sur des serveurs gérés par Soledis Sas. Le contrat de licence ky-Word Classic engage l'abonné (et/ou l'utilisateur final) directement auprès de Soledis Sas et ce de façon exclusive pendant toute la durée contractuelle de son droit d'utilisation (abonnement). Ce contrat de licence obéit aux généralités des contrats de licence ky-Word.

### ***Contrat de licence ky-Word Pro***

Le contrat de licence s'applique pour des utilisateurs multiples (multi users) et pour 5 comptes uniques et 5 matrices uniques dans les limites définies (nombre d'expressions et d'entrées de listes, nombre de classements récupérés auprès de Google par jour) dans le contrat partenaire ky-Word Pro. Le contrat de licence ky-Word Pro engage l'abonné (et les utilisateurs finaux) directement auprès de Soledis Sas et ce de façon exclusive pendant toute la durée contractuelle de son droit d'utilisation (abonnement). Ce contrat de licence obéit aux généralités des contrats de licence ky-Word. Il peut être complété par le contrat partenaire « ky-Word Pro » signé entre les parties.

### ***Contrat de licence ky-Word Satellite***

Le contrat de licence s'applique pour des utilisateurs multiples (multi users) et pour des comptes et matrices multiples dans les limites définies (nombre d'expressions et d'entrées de listes, nombre de classements récupérés auprès de Google par jour) dans le contrat ky-Word Satellite. Le contrat de licence ky-Word Satellite engage l'abonné utilisateur final directement auprès de Soledis Sas et ce de façon exclusive pendant toute la durée contractuelle de son droit d'utilisation (abonnement). Ce contrat de licence obéit aux généralités des contrats de licence ky-Word. Il peut-être complété par le contrat partenaire « ky-Word Satellite » signé entre les parties.

## ***Le contrat partenaire ky-Word Pro***

Le contrat ky-Word Pro permet l'obtention d'un « pack partenaire » de 50 abonnements à ky-Word Classic pour des clients finaux (abonnés). Il implique la location annuelle d'un serveur dédié pour le stockage et la confidentialité des données (propriété exclusive du partenaire et/ou de ses clients finaux) fourni et maintenu par SOLEDIS SAS et deux jours de formation au logiciel Ky-Word par Soledis. La formation à l'usage et à l'utilisation est dispensée dans nos locaux ou à distance pour 1 à 5 personnes.

Dans le cas où l'acheteur bénéficierait d'un fond de formation professionnel pouvant couvrir tout ou en partie ses frais de formation Formaouest (Soledis Sas) en tant que centre de formation professionnel agréé pourrait réaliser cette formation à l'usage et à l'utilisation de ky-Word comme tout autre centre de formation professionnel agréé et agréé ky-Word. Dans ce cas cette formation professionnelle tiendra sur une journée de 7H (également possible à distance).

Tout acheteur d'abonnement à ky Word Classic (achat de licence ky Word Classic en ligne) rattaché au compte de l'agence partenaire (dont est bénéficiaire l'agence partenaire dans le cadre du contrat partenaire ky-Word Pro) peut bénéficier de la part de l'agence partenaire d'une formation payante à ky-Word Classic de trois heures.

Les licences ky-Word Classic du « pack partenaire », dès utilisation, sont obligatoirement soumises à la location payante (ou compensable financièrement auprès de Soledis Sas dans les conditions d'abonnement contractuelles de ky-Word Classic par et pour tout abonné, client, utilisateur final et/ou tiers utilisateur du logiciel).

Le contrat ky-Word Pro permet en outre de bénéficier des actions commerciales et e-marketing réalisées par Soledis Sas (partenaires référenceurs et e-marketeurs), d'être bénéficiaire de pourcentages de revenus liés à la vente d'abonnements ky-Word Classic directement ou en ligne grâce à la plate-forme de vente gérée et animée par Soledis Sas, de bénéficier de nouveaux clients et d'affaires apportées par Soledis Sas, d'appartenir à un réseau B2B. Les licences ky-Word Classic du « pack partenaire », dès utilisation, sont obligatoirement soumises à la location payante (ou compensable financièrement auprès de Soledis Sas dans les conditions d'abonnement contractuelles de ky-Word Classic par et pour tout abonné, client, utilisateur final et/ou tiers utilisateur du logiciel).

SOLEDIS SAS s'engage à utiliser tout moyen de promotion favorable à ses intermédiaires et/ou partenaires et/ou revendeurs de licences agissant sous contrat de licences Ky-Word Pro. Le client et/ou utilisateur final s'engage à assurer que chaque tiers respecte les stipulations énoncées dans les conditions générales de vente et d'utilisation comme s'il en était personnellement signataire.

## ***2-2 Modalités sur les prix***

Les prix sont présentés en euros (€). Les prix sont non négociables et SOLEDIS SAS se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment.

Les prix indiqués sur le site Internet, par emails ou au cours des diverses opérations publicitaires de SOLEDIS SAS sont donnés sans engagement et sont susceptibles d'être modifiés en cas de mise à jour du logiciel ky-Word.

Les prix, établis hors taxes en euros, sont ceux en vigueur au moment de la commande.

Tout client non établi en France devient importateur en passant une commande à SOLEDIS SAS. Sont alors à la charge de ce client les droits et taxes exigibles ; sommes qui ne sont donc pas prises en compte dans les prix. SOLEDIS SAS décline toute responsabilité à cet égard et invite le client à s'informer quant aux déclarations, paiements et autres formalités à effectuer dans cette hypothèse.

### ***2-3 Les conditions de la prise de commande en ligne***

Le Client peut commander les services directement en ligne chez SOLEDIS SAS, sous réserve de disponibilité à l'adresse : [www.ky-word.fr](http://www.ky-word.fr)

Toute commande implique l'adhésion complète et irrévocable aux conditions générales de ventes et d'utilisation, concernant notamment les prix et les descriptions des services.

La validation finale de la commande vaudra preuve de l'intégralité de la dite commande conformément aux dispositions de la loi du 13 mars 2000 et vaudra exigibilité des sommes engagées. Cette validation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le site.

Sauf indisponibilité, SOLEDIS SAS garantit l'exécution de la commande dans les 7 jours ouvrés dès complet règlement de la commande. Celle-ci une fois exécutée le logiciel ky-Word est opérationnel. Les délais de livraison sont purement indicatifs et ne peuvent engager la responsabilité de SOLEDIS SAS.

### ***2-4 Paiement sécurisés et modalités de paiement d'une commande***

Afin d'assurer la sécurité des paiements en ligne, ky-word.fr utilise un service de paiement sécurisé.

Les coordonnées bancaires saisies du client en ligne ne transitent pas par SOLEDIS SAS, qui ne peut en aucune façon y avoir accès, et ne sont pas conservées. Quant aux coordonnées bancaires transmises par courrier ou par fax, SOLEDIS SAS s'engage à ne pas les conserver.

La commande ne sera définitivement enregistrée qu'à la suite de la validation du paiement de la commande. La commande est considérée comme irrévocable à la suite du paiement de celle-ci.

Le client recevra immédiatement un email confirmant et récapitulant la commande. Ceci vaut pour tout achat et/ou location en ligne auprès de SOLEDIS SAS et/ou de tout intermédiaire et/ou revendeur officiellement agréé ky-Word par SOLEDIS SAS.

Les données ainsi recueillies par SOLEDIS SAS et/ou intermédiaire et/ou revendeur (ex : coordonnées du client ; contenu, date et montant de la commande) serviront de preuve des contrats de vente entre le client et SOLEDIS SAS et/ou intermédiaire et/ou revendeur et à l'égard de tiers.

## ***2-5 Disponibilité et fonctionnalités du service ky-Word***

ky-Word est présenté sur les sites du groupe Soledis (SOLEDIS SAS), sur les sites partenaires ainsi que ceux des prestataires et des revendeurs autorisés par SOLEDIS SAS.

Du fait notamment de la nécessité d'une mise à jour très fréquente, les informations relatives aux fonctionnalités logicielles de ky-Word sont uniquement disponibles en ligne sur les sites disposant de cette information. Les fonctionnalités sont toujours celles de la dernière version en ligne de ky-Word (mode SaaS) et/ou celles de la version inhérente à la dernière actualisation du logiciel et/ou au dernier Update de l'application.

## **Article 3 - Modalités de vente à distance, résiliation et dénonciation**

### ***3-1 Durée minimale d'engagement et modalités de résiliation du contrat :***

#### **ky-Word Classic**

Le logiciel ky-Word est un logiciel fonctionnant uniquement en mode SaaS et l'abonnement à ky-Word Classic se base sur un engagement minimum de 6 mois reconductible par tacite reconduction.

La résiliation du présent contrat devra se faire par courrier recommandé avec accusé de réception 60 jours calendaires avant la fin du contrat d'abonnement.

#### **ky-Word Satellite**

L'abonnement à ky-Word Satellite se base sur un engagement minimum d'un an reconductible par tacite reconduction.

La résiliation du présent contrat devra se faire par courrier recommandé avec accusé de réception 60 jours calendaires avant la fin du contrat d'abonnement.

A la suite de la résiliation du contrat, SOLEDIS SAS cessera de fournir l'accès au logiciel ky-Word.

Tout montant impayé jusqu'à la date de résiliation, de même que toute autre somme non réglée au titre du reste de la durée du présent contrat seront immédiatement dus et exigibles en intégralité.

Aucune donnée (matrice, base de données) n'est exploitable ou exportable en dehors d'un abonnement.

### **ky-Word Pro**

Le contrat partenaire est établie pour une durée indéterminée jusqu'à épuisement des 50 licences d'utilisation prévues dans le « Pack partenaire ». Le « Pack partenaire » est renouvelable par tacite reconduction.

## ***3-2 Dénonciation***

La dénonciation du contrat en cours d'abonnement imposera le règlement intégral et immédiatement pour la période contractée.

## **Article 4 - Responsabilité des parties**

### ***4-1 Interruption et suspension du service ky-Word***

SOLEDIS SAS se réserve le droit de suspendre tout ou partie du service offert pour réaliser des opérations de maintenance sur le logiciel ky-Word. SOLEDIS SAS n'encourt aucune responsabilité vis-à-vis des utilisateurs de ky-Word dans le cadre de ces opérations de maintenance ou pendant les phases d'actualisation du logiciel (Updates).

### ***4-2 Responsabilité de SOLEDIS SAS***

SOLEDIS SAS n'encourt aucune responsabilité contractuelle ou délictuelle, tant vis-à-vis de son client que de quelque tiers que ce soit, résultant directement ou indirectement de l'utilisation de ky-Word ou de la diffusion du logiciel et/ou de services associés à ky-Word.

SOLEDIS SAS ne saurait être tenue de réparer les dommages directs ou indirects, quelle qu'en soit la nature, comprenant notamment les profits non réalisés ou les pertes de profits, pertes de chance, pertes de données, pertes d'affaires, pertes d'économies escomptées ou coûts de services de substitution, les pertes de clientèle ou de réputation ou encore tout préjudice indirect, exceptionnel ou par ricochet résultant de l'installation ou de l'utilisation du logiciel ky-Word et/ou services associés.

Le logiciel ky-Word de SOLEDIS SAS est conforme à la législation française. Aussi, en cas d'importation ou d'utilisation en dehors du territoire français, il revient au client de s'assurer au préalable que ces dernières ne contreviennent pas aux normes locales.

### ***4-3 Responsabilité de l'utilisateur***

Le Client est le seul responsable de son compte, ainsi que de son utilisation. SOLEDIS SAS décline toute responsabilité pour toute erreur d'utilisation de la part du client, panne d'un équipement, retard suite à une maintenance et/ou à une actualisation du logiciel (Update) planifié(s) dans les services proposés ou indisponibilité suite à la saturation ou arrêt fortuit et non prévisible du serveur de l'application logicielle ky-Word (mode SaaS) et/ou du ou des serveurs d'hébergement de données.

### ***4-4 Exonération de responsabilité en cas de force majeure ou cas fortuit***

Aucune des parties ne verra sa responsabilité engagée pour l'inexécution ou le retard dans l'exécution de ses obligations suite à un cas fortuit ou un cas de force majeure.

Sont considérés comme cas fortuits ou de force majeure, qui dégagent les parties de toute obligation de faire, les grèves, la guerre civile ou étrangère, les émeutes, les actes de terrorisme, les destructions totales ou partielles de locaux et installation de production ou autres, les incidents de fabrication, les perturbations dans les transports, les difficultés d'approvisionnement, les mesures douanières de quelque nature ou origine que ce soit, ou tout autre événement fortuit qui empêche ou retarde totalement ou partiellement l'exécution des obligations des parties.

## **Article 5 - Politique de confidentialité et protection des données**

### ***5-1 Accès aux informations personnelles***

Le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de ses données personnelles sur simple à partir du formulaire de contact en ligne disponible à l'adresse : <http://www.ky-word.fr>.

## **5-2 Protection et confidentialité des données**

SOLEDIS SAS recueille et enregistre les informations que le Client saisit lors de sa commande en ligne grâce au site internet ky-word.fr. Seront considérées comme données personnelles toutes les données saisies ou recueillies sur ky-word.fr. Toutes ces données sont traitées de manière fondamentalement confidentielle.

SOLEDIS SAS s'engage à la stricte confidentialité des informations circulant sur ses serveurs. L'information ainsi que les données sensibles sont à la seule discrétion de ses abonnés, utilisateurs, intermédiaires et/ou revendeurs et/ou partenaires.

Dans le cadre des contrats ky-Word Pro et ky-Word Satellite, les données et informations relatives aux mots clés, aux listes et aux matrices référentielles (et plus largement associables aux fonctionnalités logicielles de ky-Word) sont confidentielles et stockées sur des serveurs dédiés dans le cadre des accords de confiance, de propriété et de non concurrence qui seraient passés entre les parties (entités juridiques) et des accords de licence contractuellement prévus pour ky-Word Pro et/ou ky-Word Satellite.

Chaque partie s'interdit d'utiliser ou de communiquer ces données confidentielles sans l'accord préalable de l'autre partie, sauf en cas d'une exigence légale, réglementaire ou judiciaire.

Les données sont la propriété exclusive d'un prestataire en cas d'intervention du prestataire pour le compte d'un client, du client dans les autres cas.

## **5-3 Utilisation des cookies**

SOLEDIS SAS peut recueillir et enregistrer certaines autres informations automatiquement à chaque fois que vous avez une interaction avec ky-word.fr

Ces informations servent à établir des statistiques afin d'améliorer ky-word.fr. SOLEDIS SAS utilise comme de nombreux sites Internet des « cookies ». Le cookie est un fichier informatique stocké sur le disque dur du micro-ordinateur de l'Internaute. Il a pour but de signaler une précédente visite de l'Internaute sur le site. Vous pouvez désactiver l'utilisation des cookies en sélectionnant les paramètres appropriés de votre navigateur.

---

## **Article 6 - Marques et propriété intellectuelle**

ky-Word est une marque de la société SOLEDIS SAS. Les marques, logos et noms des outils cités sur le site ky-word.fr sont la propriété exclusive de leurs propriétaires respectifs et sont protégés au titre du droit d'auteur et du droit des marques.

Tous les produits et services SOLEDIS SAS sont protégés par la loi française et les conventions internationales sur la propriété intellectuelle. Toute reproduction, modification ou utilisation non conforme au code de la propriété intellectuelle pourra faire l'objet de poursuites pénales et civiles.

Toute mention ou utilisation de marques, noms, sigles, logos, couleurs, graphismes, modèles ou autre, appartenant ou déposés par SOLEDIS SAS, est strictement interdite sauf approbation préalable et écrite.

Le non respect de ces dispositions entraînera la suppression du compte sans délai, sans information préalable. Une action en justice sera engagée.

## **Article 7 - Garanties**

Le logiciel ky-Word proposé à la vente par SOLEDIS SAS (et/ou intermédiaire et/ou revendeur) fait l'objet de vérifications et de contrôles techniques.

Si malgré tout le soin que SOLEDIS SAS apporte au fonctionnement de Ky-Word et dans le cas où Ky-Word cesserait de fonctionner, SOLEDIS SAS (et/ou intermédiaire et/ou revendeur) emploierait toute obligation de moyen pour le rendre fonctionnel sans aucune compensation.

Compte tenu de la diversité des configurations matérielles et logicielles, SOLEDIS SAS ne peut garantir que ses logiciels fonctionnent sur l'intégralité des systèmes.

## *Informations complémentaires*

### Mentions légales

#### Soledis

SAS au Capital de 342 000 €

SIRET : 49889801400028

SIREN : 498898014

TVA Intracommunautaire : FR59498898014

Code APE : 721Z



**Site web :** [www.groupe-Soledis.com](http://www.groupe-Soledis.com)

**Email :** [contact@groupe-Soledis.com](mailto:contact@groupe-Soledis.com)

**Votre contact :** Service Commercial

**Téléphone :** 02 97 546 546

**Fax :** 02 97 63 83 35

**Adresse :** Atlanparc- Zone de Kerluherne  
Batiment M  
56890 Plescop